



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°929) DE MISE A DISPOSITION LA SALLES HAMPTON A MADAME LOUISA TORRES, A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-23-492 EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Louisa TORRES, domicilié au 90, avenue Aubert, 94300 Vincennes, afin de s'exercer seule aux percussions, en salle Hampton, les 17 et 22 novembre et 15 décembre 2023 et les 12 et 26 janvier, 2 et 9 février, 15 et 29 mars, 26 avril et 10 et 24 mai 2024 de 19h00 à 20h00 et le 2 décembre 2023 de 16h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Louisa TORRES, domicilié au 90, avenue Aubert, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 130 € T.T.C. (cent-trente euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seule aux percussions, en salle Hampton, les 17 et 22 novembre et 15 décembre 2023 et les 12 et 26 janvier, 2 et 9 février, 15 et 29 mars, 26 avril et 10 et 24 mai 2024 de 19h00 à 20h00 et le 2 décembre 2023 de 16h00 à 17h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11487H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023